



**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES
ET DE LA RELANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le 22 mai 2021
N°1032

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Simplification des démarches administratives
L'extrait de K bis ne sera plus demandé aux entreprises pour 55 procédures
administratives**

Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance et **Alain Griset**, ministre délégué auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, chargé des Petites et Moyennes Entreprises se félicitent de la publication le 22 mai 2021 des décrets dits « *décrets K bis* » qui suppriment une charge administrative répétée pour les entreprises, celle de présenter systématiquement un extrait d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) ou au répertoire des métiers (RM) dans leurs démarches administratives.

Ces décrets mettent en œuvre une mesure emblématique de simplification de la vie administrative des entreprises qui avait été annoncée à l'occasion du travail sur la loi pour le plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises (PACTE) qui a été promulguée il y a deux ans.

Ainsi, dans 55 procédures administratives, les entreprises ne seront plus tenues de produire un extrait d'immatriculation à l'appui de leur demande ou de leur déclaration, mais devront simplement communiquer leur numéro SIREN. Ces procédures concernent des domaines variés de la vie des entreprises dans leur relation avec l'administration et peuvent porter notamment sur une demande d'autorisation d'exploitation commerciale ou sur la preuve de l'absence de cas d'exclusion d'un candidat à un marché public.

Munie de ce numéro, l'administration chargée d'instruire la procédure pourra recueillir les données relatives à l'entreprise qui lui sont nécessaires par l'intermédiaire du site internet: <https://annuaire-entreprises.data.gouv.fr/>.

Les dispositions des décrets entrent en vigueur le premier jour du sixième mois suivant leur publication au Journal officiel de la République française (JORF) soit le 23 novembre 2021.

Contacts presse :

Cabinet de Bruno Le Maire

01 53 18 41 13 – presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr

Cabinet d'Alain Griset

01 53 18 46 41 – presse.pme@cabinets.finances.gouv.fr